

DES CONSTATS

La population belge est appelée à croître de 7,8% entre 2010 et 2020, selon les prévisions du Bureau du Plan. Sur la même période, le nombre de naissances va croître de 6,7% en Région wallonne et de 16,7% en Région de Bruxelles-Capitale. La population scolaire devrait donc évoluer dans les mêmes proportions.

Des initiatives ont déjà été réalisées, d'autres sont programmées pour répondre à cette évolution. Mais malgré ces efforts, le solde des places encore à créer dans l'enseignement obligatoire reste particulièrement élevé. À Bruxelles, à l'horizon 2020, près de 7500 places restent

à créer en primaire et 9000 dans le secondaire, alors que la plupart des écoles sont aujourd'hui largement saturées.

Garantir une place pour chacun dans l'enseignement demande de créer de nouvelles infrastructures. L'enseignement catholique souhaite apporter sa contribution à la prise en charge du choc démographique. Toutefois, les mécanismes actuels permettent difficilement la création de nouveaux établissements.

Aujourd'hui, seule une partie des intérêts d'emprunts sont pris en charge par les autorités, mais aucune intervention en capital n'est possible pour créer de

nouvelles places. Le SeGEC demande, dès lors, aux pouvoirs publics de dégager des moyens financiers et de revoir les modes de financement pour réaliser des extensions d'écoles et permettre la création de nouveaux établissements.

Cette réforme devrait aussi viser à rétablir l'égalité de traitement entre les établissements scolaires. En effet, actuellement, à travers les mécanismes de financement des bâtiments, la Fédération Wallonie-Bruxelles dépense 347 EUR par élève pour les écoles de son réseau, 128 EUR par élève des écoles de l'officiel subventionné, et 85 EUR par élève dans le réseau libre.

SOLDE DES PLACES À CRÉER À BRUXELLES (ENSEIGNEMENT ORDINAIRE)

	MATERNEL	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Places à créer (2010 à 2020) selon les prévisions de l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)	9.000	21.000	12.500
Places créées de 2010 à 2012	1.508	4.679	1.324
enseignement francophone	1.239	3.857	1.266
enseignement néerlandophone	269	822	58
Création de places programmées	5.887	8.873	2.230
enseignement francophone	4.951	7.049	2.230
enseignement néerlandophone	936	1.824	nd
Solde restant à couvrir	1.605	7.448	8.946

Source : Service Gestion économique du SeGEC (2013)

DES PROPOSITIONS

Le SeGEC demande aux pouvoirs publics de revoir le mode de financement des infrastructures scolaires. L'octroi d'une intervention en capital permettra aux Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre de créer de nouveaux établissements là où la demande existe. Deux modalités

peuvent, à cet égard, être envisagées :

- étendre à l'enseignement libre le mode de financement applicable à l'enseignement officiel subventionné (communes et provinces), soit une intervention en capital portant sur 60% du montant de l'investissement et une prise en charge d'une partie des intérêts ;

- refinancer le programme prioritaire des travaux (PPT) et permettre, par ce biais, la création de places en urgence dans les sous-régions à forte croissance démographique.